**Commune de Bouclans**

**Conseil Municipal du 19 février 2021**

Lieu : Mairie de Bouclans

Président : M. HIRTZEL Martial

Secrétaire : M. MARTIN Alexis

Excusée : Joséphine KNOBLCH devra quitter la séance en cours pour obligations personnelles.

1. **Accueil des nouveaux élus**

Suite à la démission de Claudine BAUD, Denis BRENOT, Martial DEVAUX et Bruno LECLERT, le conseil municipal accueille ses 4 nouveaux membres : Joséphine KNOBLOCH, Estelle VERDOT, Vincent BOUVRESSE et Christophe AURIOL.

1. **Validation du CR de la séance du 15 janvier 2021**

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du 15 janvier 2021 a été adressé aux conseillers municipaux. Celui-ci n’appelle aucune observation, il est approuvé à 18 voix pour et une abstention.

1. **Présentation du Rapport d’orientation budgétaire *(délibération n°1)***

Le rapport d’orientation budgétaire permet un constat sur l’existant, sur le contexte général (situation économique, Loi de finances) et sur la santé financière de la commune. Il permet de présenter les prévisions d’investissements et de fixer les priorités. Il est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Pour une commune comme Bouclans, il ouvre le débat et permet de mettre l’accent sur les priorités et les évolutions de la situation financière. Par son vote, le conseil municipal valide la tenue du débat et l’existence du rapport présenté devenant la base du DOB. Ce vote n’a pas d’impact sur le budget, il n’est pas décisionnel.

Le budgettraduit en données financières les orientations budgétaires et acte les priorités retenues pour l’exercice. Il est adopté par le conseil municipal, ce qui permet son exécution.

Le maire présente le rapport d’orientation budgétaire en détaillant l’environnement général et les éléments de la conjoncture, le contexte économique et financier national à partir de la loi de finances 2021, puis il détaille le passage de la profession de foi au plan du mandat (repenser l’action publique locale, affirmer les orientations, allouer les moyens aux orientations fixées, optimiser les possibilités de financements externes, sortir des cadres traditionnels, partager une autre vision du territoire, se concerter, mutualiser…). Enfin son analyse se précise sur Bouclans : sa démographie, son emploi, ses familles, ses séniors, son profil socioéconomique, santé, handicap, logements….

Ses données financières :

- l’impact du COVID 19 en 2020 : un coût provisoire de 13 868€ avec d’une part les coûts directs, tels que la perte des locations de salle, l’achat des produits de désinfection, les salaires (pour les remplacements) et d’autre part les coûts indirects avec les pertes sur loyers des logements et la gratuité d’un mois de loyer à une commerçante locataire.

- les ressources de la commune sont basées sur la fiscalité locale et sur les dotations qui sont les principales ressources.

* l’endettement de la commune avec les différents prêts en cours et leurs échéances :



-les dépenses et recettes réelles de fonctionnement sur 3 ans de 2018 à 2020 :

 2018 2019 2020



Dépenses par habitant 622 € 613 € 568 €

*Population 1085 1095 1096*

 2018 (\*) 2019 2020



Recettes/habitant : 728 € 671 € 711 €

*Population 1085 1095 1096*

*(\*) afin de permettre la comparaison entre les exercices, une somme de 92800 € a été neutralisée pour 2018 (produit exceptionnel versé à la commune à la suite de la dissolution de la CCVA)*

- un comparatif entre le prévisionnel et le réalisé 2020



L’équilibre entre les sections.

* Les principaux ratios de gestion et l’endettement :



Les prévisions d’investissements en 2021 sous réserve de validation du budget primitif 2021.

* La répartition des principaux investissements.
	+ 85% des investissements sont attribués à l’enfance/jeunesse (construction du périscolaire)
	+ 7% des investissements sont attribués à cadre de vie-sécurité-aménagement
	+ 5% des investissements sont attribués à l’immobilier communal(gendarmerie)
	+ 3% des investissements sont attribués aux services publics

CONCLUSION

La conjoncture particulièrement difficile et exceptionnelle conduit à une politique de l’Etat en faveur d’une consolidation des ressources des communes

La société attend une action publique repensée, plus participative, plus transparente, où chaque euro investi répond mieux aux besoins de la population

La situation financière de la commune est saine. On constate sur l’exercice 2020 une inflexion sensible des charges de fonctionnement et une bonne stabilité des ressources.

La capacité d’autofinancement permet d’envisager les investissements prévus

Pour 2021, il est proposé de :

* Maintenir les taux d’imposition à un niveau équivalent après réforme de la TH
* Renforcer l’équipe administrative et optimiser la polyvalence (via l’Etab. France service)
* Retenir les investissements répondant aux engagements pris sur les grands projets (périscolaire) comme sur les priorités annoncées (cadre de vie et sécurité, service public, remise en état du patrimoine communal).

Le conseil municipal prend acte à l’unanimité (19 voix) qu’un débat d’orientation budgétaire sur la base d’un rapport portant sur les éléments financiers de la commune de Bouclans a eu lieu avant le vote du budget primitif de l’exercice 2021 lors du conseil municipal du 19 février 2021.

1. **Création d’un Établissement France Service *(délibération n°2)***

La Maison des Services au Public, installée dans les locaux de la Poste de BOUCLANS depuis quelques années, était administrée par une association. Connaissant des difficultés financières liées à la réduction de son périmètre d’activité sur le secteur de Baume les Dames, la MSAP a vu son activité et ses moyens repris par la Communauté de Communes des 2 vallées vertes le 1er juin 2020. Puis l’association a été dissoute en juillet 2020. La Communauté de Communes des 2 vallées vertes a décidé de réorganiser ses services MSAP afin d’obtenir la labellisation Maisons France Services sur son territoire. Par voie de conséquence, elle a fermé la permanence de Bouclans le 31 décembre 2020, leurs effectifs ne pouvant assurer la poursuite de l’activité dans les nouvelles conditions imposées par le label, et Bouclans ne faisant pas partie de ce territoire.

A la CCPHD, cette compétence étant communale, il n’y a pas de structure intercommunautaire.

Lors de sa séance du 15 janvier 2021 le conseil municipal s’est prononcé unanimement pour la poursuite de l’étude de faisabilité d’une implantation d’une Maison France Services labellisée à Bouclans, afin de rétablir durablement un service public élargi pour la population.

Le 28 janvier 2021, le comité consultatif Economie – Service public s’est réuni et après en avoir débattu, a confirmé cette orientation.

*(Départ de Joséphine KNOBLOCH)*

La commune bénéficiera du soutien de l’Etat pour la création d’un Etablissement France Services à Bouclans si par ailleurs la commune engage la transformation de la Poste en Agence Postale Communale.

Les contacts sont pris avec les services de la Préfecture afin d’évaluer les conditions de mise en place.

Les accompagnements financiers de l’Etat :

1/ 30000 €/an de l’Etat pour l’accompagnement d’un EFS au titre des salaires

2/ Mise à disposition de matériel numérique par l’Etat pour l’EFS

3/ Formation assurée par l’Etat

A additionner avec les aides spécifiques de la Poste pour la transformation en Agence Postale Communale (14000 €/an pendant 18 ans par la Poste au titre des salaires ; 35000 € d’aide de la Poste au titre de la transformation nécessaire des locaux, et possibilité d’aller au-delà (Commission départementale de présence postale))

Le projet de délibération a été transmis aux conseillers municipaux avec les documents préparatoires.

Le maire demande au conseil municipal son approbation pour saisir la Préfecture d'une demande de mise en place de France Services à Bouclans et d'engager le chiffrage du budget de travaux et de charges correspondant aux conditions définies par la "Charte nationale d'engagement" et par le bouquet de services. Le bouquet prévisionnel ainsi constitué sera instruit dans le cadre du budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité (18 voix) :

- Approuve la création d'un espace France Services,

- autorise le maire ou son représentant à engager toutes les démarches auprès de la Préfecture et signer tout document relatif à cette affaire.

1. **Création d’une Agence Postale Communale *(délibération n°3)***

Le rapport de la Poste sur son activité au bureau de Bouclans a été transmis aux conseillers municipaux lors du conseil municipal du 15 janvier 2021. Les indicateurs d’activité témoignent d’une baisse importante et régulière avec un temps de travail effectif particulièrement faible.

La dernière modification des horaires d’ouverture, en août 2018, avec une ouverture hebdomadaire de 15 heures seulement ne facilite pas la couverture des besoins des usagers. La fréquentation 2020 (avant COVID) **20 visites/jour**, est en régression constante depuis 2013 (56/j). Nous ne pouvons que constater une dégradation régulière du service, et le phénomène s’accentue d’année en année. De son côté, la Poste ne peut durablement assurer une présence face à un si faible niveau de productivité.

Sauf à valider une évolution de l’organisation interne de la Poste ne garantissant pas le retour à un service élargi, durable et de qualité, la solution préconisée par la Poste porte sur la transformation du bureau en Agence Postale Communale, associée à l’installation d’un Etablissement France Service dans les mêmes locaux (voir point précédent).

Un tel dispositif permettrait la maîtrise par la commune des jours et heures d’ouverture, sur une durée élargie, et pour un service public engageant au minimum 9 partenaires nationaux.

Les aides associées ont été décrites dans le point précédent et couvrent l’essentiel des coûts salariaux.

La convention définissant les conditions de fonctionnement d’une agence postale communale et le projet de délibération ont été transmis aux conseillers municipaux avec les documents préparatoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité des voix (soit 18) :

Autorise la maire à solliciter l’ouverture d’une Agence Postale Communale à Bouclans

Approuve la convention entre la commune de Bouclans et La Poste pour l’ouverture de l’Agence Postale Communale dans les locaux actuels de la Poste

Autorise le Maire à procéder à toutes formalités nécessaires à la mise en place de cette agence.

1. **Mise à jour du logiciel ELIRE *(délibération n°4)***

La loi n° 2016-1048 du 1ᵉʳ août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee.

Le répertoire électoral unique (REU) est mis à jour en continu à travers un système de gestion entièrement automatisé. Claudine BAUD était identifiée dans le rôle de valideur. Suite à sa démission, il est proposé au conseil municipal de désigner Madame Fleur MANZONI pour lui succéder dans cette mission. Décision validée à l’unanimité des votes : soit 18 voix.

1. **Adoption de la charte des usages numériques *(délibération n°5)***

L’ADAT (agence départementale d’appui au territoire) du Doubs a élaboré une proposition de charte informatique au profit des communes. Elle définit les conditions d’utilisation des installations informatiques et informe les utilisateurs de leurs obligations, le tout étant de protéger les données de la collectivité. La charte recense les bonnes pratiques à adopter et incite à une utilisation loyale, responsable et sécurisée de ces différents outils. Elle dispose d’une valeur réglementaire et sanctionne toute imprudence, négligence ou malveillance d’un utilisateur de nature à engager sa responsabilité civile ou pénale ainsi que celle de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d’adopter à l’unanimité la charte des usages informatiques et de la rendre applicable à Bouclans

1. **Souscription à l’option télétravail de l’ADAT *(délibération n°6)***

Le contexte COVID nous conduit à anticiper une éventuelle nécessité d’organiser le télétravail pour la secrétaire de mairie et la chargée de patrimoine de la médiathèque, de même que le cas échéant pour des élus. La commune doit alors mettre en place l’accès aux outils logiciels communaux depuis leur domicile avec des autorisations particulières. L’ADAT prévoit la mise en place de ces accès avec toutes les garanties de sécurité et un paramétrage à distance, pour une cotisation annuelle de 50 euros/an.

Le conseil municipal valide à l’unanimité (18 voix) la souscription de cette option.

1. **Avancements de grade *(délibérations n°7 et 8)***

Il appartient au conseil municipal de fixer le taux permettant de déterminer le nombre d’agents promus au grade d’avancement supérieur. Le Maire propose de fixer ce taux à 100% pour tous les grades d’accès. Le conseil municipal valide à l’unanimité des voix :

- la suppression de 2 emplois d’adjoint technique territorial (1 de 35/35e et 1 de 12/35e), et la suppression d’un agent spécialisé principal 2e classe des écoles maternelles (de 34,85/35e)

- la création des emplois suivants : 1 adjoint technique territorial principal de 1ère classe à 35/35e ; 1 adjoint technique territorial principal de 2ème classe à 12/35e. ; 1 agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles de 34,85/35e.

1. **Suppression de la commune déléguée de Vauchamps *(délibération n°9)***

Lors de la création de la commune nouvelle de Bouclans le 1er janvier 2018, l’ex commune de Vauchamps avait été constituée en commune déléguée afin de maintenir l’accès à une permanence locale et la tenue de l’état civil par le maire délégué durant une phase de transition.

Depuis, la population ayant pu s’approprier les services de la commune nouvelle, la suppression de ce dispositif est envisageable, et facilitera la gestion de la commune nouvelle (regroupement des archives, de l’état civil, des documents d’urbanisme).

Les locaux de la mairie annexe de Vauchamps demeurent locaux communaux et conservent certaines fonctionnalités (réunions, archives mortes, site déporté de télétravail, bureau de vote n°2, ...)

Le conseil municipal, à l’unanimité, autorise le maire à procéder à toute formalité résultant de la suppression de la commune déléguée.

Cdette délibération est adoptée à l’unanimité des votes : 18 voix

1. **Questions diverses**

1/ Retour sur la réunion de la commission Urbanisme : le zonage de Bouclans est pratiquement finalisé. La fromagerie, soucieuse d’assurer durablement son activité avec un système d’assainissement autonome, envisage un déménagement dans le prolongement de la future zone d’activité mixte.

2/ Valentin BUGNET fait un retour sur la récente conférence d’information « Atelier Bois Energie »

3/ Etat des lieux de la voirie : un RDV avec la filiale de la Poste, Géoptis, est programmé fin mars.

Avec son partenaire Géoptis, la Poste propose l’évaluation de l’état de la voirie communale et une planification prévisionnelle des éventuels travaux à réaliser. Cette évaluation est réalisée gratuitement par la Poste, dans le cadre de la mission d’appui aux collectivités territoriales.

4/ Décisions prises dans le cadre de la délégation du maire :

a) Fixation des loyers des 2 logements communaux situés rue de l’Ecole

Les locaux ont été remis en état afin de pouvoir être reloués. L’occupation du local du rez-de-chaussée en tant que local professionnel n’a pas abouti, il a été décidé de le proposer à la location en tant que logement d’habitation. Après échange avec le Bureau, le maire, dans le cadre de la délégation sur la chose louée qui lui a été confiée par le conseil municipal, a décidé de proposer ces deux appartements pour un loyer mensuel de 550€ + charges.

b) Remboursement de la caution de Madame JOLIOT.

Madame Aline JOLIOT a quitté son logement à l’ancienne gendarmerie-rue Jean Lallemand à effet du 15 février 2021. L’état des lieux a été réalisé et n’a fait apparaître aucune dégradation. Le maire, dans le cadre de la délégation sur la chose louée qui lui a été confiée par le conseil municipal, a validé le remboursement de la caution à Madame JOLIOT pour un montant de 420 €

L’ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h30.